

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PEP DE DIFFUSION: 2020-378836

Intitulé du poste (F/H) : Maître de Conférences des ENSA Discipline : Sciences et Techniques de l'Architecture Recrutement effectué au titre de : <ul style="list-style-type: none">- Mutation ou détachement / concours catégorie 2	Catégorie statutaire : A Corps : Maîtres de Conférences Code corps : MAEA <i>Date de la prise de fonction : 01/09/2020</i>
---	---

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur – RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne
CS 16427 44 boulevard de Chézy
35064 RENNES CEDEX

Missions et activités principales

L'ENSA de Bretagne recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence en Outils mathématiques et informatiques pour l'architecture.

Ses missions sont les suivantes, sous réserve de toute évolution du programme et de la répartition des charges pédagogiques :

- **Pédagogique**

La charge d'enseignement est de 320 heures équivalent TD comprenant des cours magistraux, des travaux dirigés pour l'ensemble d'une promotion et éventuellement un séminaire semestriel ou un cours au choix. Ces enseignements seront positionnés en partie en cycle licence et en partie en cycle master.

En licence, il (elle) participera à l'enseignement de l'informatique et des techniques de représentation : représentation numérique, morphologie des surfaces, modélisation 3D et image de synthèse.

En master il (elle) interviendra dans les enseignements de sciences et techniques pour l'architecture : enseignements de techniques de représentation et instrumentation de la conception.

L'objectif est de fournir aux étudiants les connaissances leur permettant de porter un regard critique sur les activités de conception architecturale ainsi que sur les possibilités et limites des outils numériques susceptibles d'assister ces activités de conception. Un apport théorique fondamental sur les sciences de l'information, le génie logiciel et les technologies émergentes devra permettre aux étudiants de se projeter dans des problématiques de recherche liés aux métiers de la conception/construction (séminaires, cours au choix, mémoires). Bien qu'il soit incontournable, il est important de ne pas se limiter au phénomène actuel du BIM mais de le dépasser en préfigurant les évolutions futures qui intégreront d'autres technologies (RV, RVA, IOT, etc...).

Il (elle) participera à la coordination des enseignements en Outils mathématiques et informatiques et contribuera à l'évolution des objectifs et du programme de cette discipline.

- **Scientifique**

La personne recrutée pourra inscrire et développer une activité de recherche au sein du laboratoire de de l'établissement : le Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes - GRIEF (EA 7465).

S'intéressant à la conception, à l'échelle architecturale, urbaine ou paysagère, l'axe « Conception » du GRIEF rassemble des recherches liées aux pratiques et processus de conception, en particulier pour ce qui concerne le domaine d'enseignement OMI, outils mathématiques et informatiques, des recherches portant sur la conception générative et paramétrique.

- **Autres tâches**

L'enseignant(e) assurera l'encadrement d'étudiants pour leurs stages, leurs rapports d'étude de fin de licence, leurs mémoires de Master et leurs projets de fin d'études. Il ou elle assurera également toutes autres obligations de service liées à l'enseignement (contrôle des connaissances, coordination pédagogique, réunions, jurys...) et à ses obligations statutaires (entretiens primo-entrants, journées portes ouvertes...).

Il est attendu qu'il ou elle puisse prendre des responsabilités administratives au sein de l'école. L'enseignant(e) devra intégrer les instances de l'école et ses différentes commissions et participer activement à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'école.

L'enseignant(e) doit participer au rayonnement de l'école, favoriser des partenariats avec différentes institutions et études supérieures universitaires ainsi que les écoles supérieures, en France et à l'étranger.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

Expérience de maîtrise d'œuvre ou d'ingénierie souhaitée

- Doctorat : Apprécié
- Implication professionnelle dans le domaine : OUI
- Expérience dans l'enseignement : souhaitée

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 34

(...) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.

Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

Article 31

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne est installée dans un bâtiment réalisé par l'architecte Patrick Berger dans le centre-ville de Rennes. Parmi les 20 écoles d'architecture françaises, elle accueille 660 étudiants et dispose des moyens nécessaires pour assurer un enseignement de qualité. Elle articule ses enseignements autour de cours théoriques, séminaires et ateliers de projet. Elle couvre un ensemble de champs disciplinaires liés au métier d'architecte : arts plastiques, construction, histoire de l'architecture, informatique, paysage, sociologie, ...

L'école propose en outre des doubles cursus :

- architecte-ingénieur en partenariat avec l'INSA de Rennes
- avec le Master Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI)
- un parcours « Histoire, Théories, Critique de l'Architecture » en bi-diplomation (Master,) délivré en collaboration avec l'Université Rennes 2,

Pour plus d'information : <https://www.rennes.archi.fr/>

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :

Le GRIEF « Groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes » EA 7465 est le laboratoire de recherche de l'établissement.

Les activités de recherche développées au GRIEF portent sur l'étude des formes architecturales, urbaines et paysagères en tant que formes à concevoir et à construire, mais aussi en tant que formes comprises dans leurs modalités de médiation et dans leurs contextes sociologiques, historiques et politiques. En ce sens, les recherches se concentrent sur la définition de concepts et d'outils permettant d'analyser les nouvelles pratiques opératoires et leur adaptation à la réalité complexe de l'acte de construire.

Menant leurs travaux en combinant ces différentes approches, les chercheurs développent des thématiques où sont explorées les questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable.

Axe « Conception »

S'intéressant à la conception, à l'échelle architecturale, urbaine ou paysagère, cet axe réunit des recherches allant des pratiques et processus de conception jusqu'à la production matérielle des édifices ou espaces, du chantier aux usages, des représentations architecturales (dessins, images, maquettes traditionnelles et modèles numériques) à la communication médiatique. Les problématiques de conception interrogent les enjeux sociaux, économiques, politiques et environnementaux de nos sociétés contemporaines. L'organisation de l'espace par une nouvelle compréhension des usages, les évolutions technologiques, l'adaptation des mobilités, la mise en question des normes, permettent une approche prospective de la conception.

Projets en cours :

Programmes développés suite à appels à projets : FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire (FRUGAL) // Ecole Universitaire de Recherche « Approches créatives de l'espace public » sous pilotage de l'Université Rennes 2

Programmes soutenus : Hybridation des usages et innovations formelles // Transgresser l'espace normé // Habiter et construire sous la mer, les projets d'habitats sous-marins des années 1960 à

aujourd'hui (Réseau scientifique thématique ARCHES portant sur les habitats en milieux extrêmes) // Conception générative : pensée morphogénétique.

Axe « Patrimoine et matériaux écologiques »

Considérant que la transition écologique nécessite la réinvention d'une architecture bas carbone, cet axe de recherche s'intéresse aux ressources locales et aux matériaux. Ainsi, les pratiques pédagogiques et les recherches inscrites dans cet axe entendent contribuer à la réinvention d'un écosystème, en documentant et approfondissant la connaissance du bâti ancien et, tout particulièrement, des dispositifs à la fois vernaculaires et savants, pensés comme autant de savoir-faire accumulés au cours de l'histoire de l'architecture et de la construction.

D'autre part, les enjeux de préservation et d'évolution des patrimoines existants nous conduisent à étudier les logements collectifs construits après la seconde guerre mondiale pour proposer de nouvelles approches d'élaboration d'un projet énergétique global.

Projets en cours :

Programme développé suite à appel à projet : Smart French. Le logement collectif du second XXe siècle, au prisme de l'énergie (programme pluriannuel Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle).

Programme soutenu : Habiter la terre : recherche sur les aspects techniques, culturels, sociaux et architecturaux de la construction en terre.

- Hors axes

HEnsA20, Histoire de l'Enseignement de l'Architecture au 20^e siècle.

Cette recherche contribue à l'histoire de l'enseignement de l'architecture grâce à la collecte d'archives manuscrites et orales et à la numérisation des sources imprimées concernant l'ENSAB.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :
Contact : recrutementenseignants@rennes.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme [demarches-simplifiées.fr](https://demarches-simplifiees.fr) et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Bretagne.